



Rémunération Variable Collective une négociation peu collective ...

www.fo-lcl.fr N° 857 - mardi 29 juin 2010

L'accord de Rémunération Variable Collective signé en 2007 par 4 syndicats (sauf la CGT qui est contre la RVC) s'est appliqué aux exercices 2007 - 2008 et 2009. Une nouvelle négociation s'est donc ouverte cette année pour définir les règles qui s'appliqueront aux exercices 2010 - 2011 et 2012.

Synthèse des différences entre le précédent et le nouvel accord



	Accord 2007	Accord 2010
Seuil pour déclencher la RVC	600 M € de résultat net LCL	530 M € de résultat net LCL
Sécurité : plafonnement des charges	2.550 M €	supprimé
Pourcentage du résultat alloué à la RVC	9,5 %	10 %

Accord 2004 2006 versé en 2007	Année d'exercice	2007 versé en 2008	2008 versé en 2009	2009 versé en 2010
1.006 M €	Résultat net LCL (ajusté)	987 M €	1.038 M €	864 M €
84,7 M €	Enveloppe RVC (9,5% résultat)	93,8 M €	98,6 M €	82,1 M €
-	variation	+ 10,7 %	+ 5,1 %	- 16,7 %
100,6 M € (+15,9 M €)	Simulation RVC si 10 % résultat	98,7 M € (+ 4,9 M €)	103,8 M € (+ 5,2 M €)	86,4 M € (+ 4,3 M €)

Historique des résultats de LCL, des enveloppes RVC distribuées et simulation si le nouveau pourcentage avait été appliqué les années précédentes

Jusqu'au bout, une intersyndicale composée de **FO LCL**, CFDT et SNB/CGC a réclamé d'aller au delà des « 10% » du résultat net proposé. Mais voilà, le SNB a des raisons que la raison ignore ... En se déclarant trop vite signataire, le SNB, comme à son habitude, s'est rangé « côté Direction ». Il a torpillé l'intersyndicale et pris en otages **FO LCL** et la CFDT. **Afin de vous permettre de percevoir de l'intéressement, FO LCL, contrainte par la volte face du SNB, a décidé de signer cet accord qui aurait pourtant pu être meilleur (+ de 10%, + de sécurité).** Voici d'ailleurs les propos tenus au Comité Central d'Entreprise du 10 juin :

SNB : « nous espérons un peu mieux, on avait parlé d'un nombre à 2 chiffres ... »

Direction : « 10%, c'est le cas. »

SNB : « Bien que cet accord soit en progression de 0,5 ... nous pourrions envisager la signature de cet accord... La nouvelle réglementation ne nous permet pas de signer seuls. A partir du moment où un autre voire 2 ou 3 syndicats nous rejoignent, nous serions prêts à signer cet accord. Dans l'attente, nous nous abstiendrons ». **Quel courage ! insatisfait mais déjà signataire ?? !!!**

Direction : « Cela me permet de dire que l'accord d'intéressement est obligatoire, on n'est pas en négociation salariale où je peux prendre des mesures unilatérales même s'il n'y a pas signature d'un accord. Je vous dis un peu solennellement que ce serait une vraie difficulté qu'il n'y ait pas d'intéressement au sein de l'entreprise. » **la Direction reconnaît être en difficulté ... le SNB cède sans résister !**

FO : « on peut rappeler que la position de l'intersyndicale était de réclamer plus de 10% ... »

Direction : « c'est parfaitement exact que les organisations syndicales avaient demandé plus de 10, ma proposition est là. » **Elle sait le SNB déjà acquis ... FO et CFDT prises en otages.**

Si le SNB n'avait pas cédé, la future RVC aurait été encore meilleure ...